Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2107

Artikel: Une nouvelle législature sous le signe des "lobbies" et de l'opposition

systématique de l'UDC : un mauvais départ pour la 50e législature

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023351

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une nouvelle législature sous le signe des «lobbies» et de l'opposition systématique de l'UDC

Un mauvais départ pour la 50e législature

Jean-Daniel Delley - 03 janvier 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28716

Au cours de la première session de la nouvelle législature, une majorité libérale-radicale et UDC a exhibé ses muscles en osant le coup de force. Le 18 décembre, elle a créé la surprise et l'indignation en supprimant les mesures prises dans 18 cantons pour encadrer l'offre médicale.

Pour sa part, l'UDC persiste à jouer une opposition tous azimuts quand bien même le Parlement lui a confié une responsabilité gouvernementale accrue.

Médecins: incohérence et inconséquence

Le Conseil fédéral proposait de gérer aussi bien la pléthore de médecins spécialistes dans les centres urbains que la pénurie de généralistes dans les régions rurales. Dans un premier temps, le Parlement s'est contenté de pérenniser le moratoire provisoire qui permet actuellement aux cantons de limiter l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Suivant le Conseil des Etats, le Conseil national acceptait cette pérennisation, sans débat ni vote formel, le 8 décembre dernier.

Et puis dix jours plus tard, lors du vote final et toujours sans débat, la Chambre basse enterrait le moratoire à une très courte majorité composée des élus du parti libéral-radical et de l'UDC.

En clair, dès le 1er juillet 2016, les médecins pourront librement s'installer, médecins d'hôpitaux aussi bien que médecins venant de l'étranger. Une liberté qui, comme l'expérience le prouve, ne profitera pas aux régions périphériques, mais engorgera les villes déjà bien pourvues en soignants de toutes catégories. Les prestations de ces nouveaux arrivants seront remboursées par les caissesmaladie, ce qui ne va pas manquer de provoquer une hausse des primes au titre de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

On peut critiquer le moratoire qui pénalise la relève médicale et préserve les avantages des médecins déjà installés. Mais avant d'ôter aux cantons la possibilité de procéder à un tel blocage, il aurait fallu mettre au point un autre mode de régulation.

La majorité du Conseil national n'a même pas pensé à cette élémentaire précaution. Elle a donc choisi la politique du pire consistant à pousser à la hausse les coûts de la santé et à susciter la colère des assurés, en sorte de préparer le terrain pour les assurances. Ces dernières visent on le sait la liberté de contracter, c'est-dire de rembourser les médecins de leur choix, afin de contrôler elles-mêmes des coûts dont elles n'ont pas forcément intérêt à contenir l'explosion, ni même la progression programmée.

Or les assurances disposent de solides relais au Parlement: le tiers des membres de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national entretiennent des liens étroits avec les caisses - conseil d'administration, groupe de réflexion, etc. Et pour verrouiller le tout, cette commission accueille les présidents des deux organisations faîtières de la branche, Heinz Brand (UDC) et Ignazio Cassis (nouveau président du groupe PLR).

Dénonçant l'abus de pouvoir commis par la nouvelle majorité, même un commentateur de droite comme Philippe Barraud prévoit ouvertement que «le lobby des assureurs, plus puissant que jamais avec tant d'obligés et de larbins sous la Coupole, s'en mettra plein les poches, ce qui aura certainement des retombées sonnantes et trébuchantes pour les élus qui ont obéi et voté juste.»

L'UDC n'a toujours pas endossé son habit gouvernemental

Lors de la session extraordinaire consacrée aux réfugiés en Europe, l'UDC a proposé d'instaurer un contrôle systématique aux frontières, sans même se soucier du fait qu'elles sont traversées chaque jour par 750'000 personnes et 350'000 véhicules.

Mais lorsque les Verts ont suggéré de renforcer l'aide sur place aux réfugiés de Syrie et le soutien aux pays européens les plus concernés (Italie, Grèce), l'UDC a dit non. Comme elle a dit non à une motion prônant la formation

des personnes ayant le statut de réfugiés – donc pas les requérants d'asile – en vue de leur permettre une meilleure intégration sur le marché du travail, tout en dénonçant par ailleurs le grand nombre de réfugiés au bénéfice de l'aide sociale.

On l'a compris. Il faut empêcher les migrants de la guerre d'entrer chez nous, mais ne rien faire pour éviter qu'ils quittent leur région d'origine. Et pour celles et ceux qui ont eu la chance d'entrer en Suisse, pas d'effort de formation mais gare aux profiteurs de l'aide sociale. Il est vain bien sûr de chercher une quelconque logique à cette gesticulation qui n'a d'autre

but que d'alimenter les craintes provoquées par les mouvements migratoires actuels.

L'UDC se montre par contre beaucoup plus compréhensive pour les riches potentats dont les biens ont trouvé refuge chez nous. Ses élus ont rejeté la loi sur le blocage et la restitution des avoirs illicites des personnes politiquement exposées à l'étranger, tout comme ils se sont opposés à l'échange de renseignements en matière fiscale et à l'assistance administrative fiscale.

Il est des priorités qui dévoilent crûment le sens des valeurs défendues.

Développement durable: le visage de Janus de la Suisse

Longtemps précurseur, notre pays est désormais en retard. L'Accord de Paris doit permettre un sursaut

René Longet - 26 décembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28703

Deux accords prometteurs sont venus éclaircir le ciel plutôt plombé de la fin de l'année 2015: le 27 septembre, l'adoption par l'Assemblée générale de l'Onu de 17 Objectifs de développement durable (ODD), succédant dès le début de l'an prochain aux huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD); le 12 décembre, l'adoption de l'Accord de Paris par la 21e Conférence des Etats parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

(Cop21).

Deux documents qui ont ceci de commun de fonctionner par la fixation d'objectifs et d'en déléguer la responsabilité aux Etats.

Leurs dynamiques de suivi et de contrôle sont, pour les ODD - largement comme pour les OMD - un *monitoring* serré, accessible au public, et, pour l'Accord de Paris, une mise en commun et une révision régulière à la hausse des engagements nationaux.

Sachant toutefois que la consolidation des contributions actuellement annoncées par les Etats nous conduisent vers un réchauffement de la température moyenne de 2,7°C, alors que l'Accord exige de contenir «l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels» (art. 2, al. 1, lettre a).

L'Accord de Paris, en particulier, est un véritable traité multilatéral: il va